



MARCHÉ DE NOËL - SALLE COMMUNALE D'ARGENTIÈRE
SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 2023
PRÉREQUIS EXPOSANTS

Le marché de Noël se déroulera dans la salle communale d'Argentière samedi 16 et dimanche 17 décembre 2023 avec une ouverture au public de 11h à 18h.

Ces horaires de présence, pour l'homogénéité du marché de Noël, sont une obligation par respect des clients et des autres exposants.

L'emplacement du stand dans la salle sera attribué par l'organisateur.

Une table par exposant de 0,70m x 2m sera mise à disposition, il est possible pour 12 exposants d'amener une autre table de maximum 0,70m x 1m.

Installation : samedi 16 décembre 2023 de 8h à 11h ; sur demande préalable il est possible d'installer la veille entre 14h et 17h.

Rangement : dimanche 17 décembre 2023 à partir de 18h.

Pour présenter une candidature en qualité d'exposant, veuillez envoyer le formulaire de candidature joint selon les modalités y figurant en bas de page, assorti de photos des produits proposés.

Les dossiers seront validés selon les critères ci-dessous et par ordre de préférence les artisans, producteurs et artistes :

- ✓ Qualité des exposants : artisans, producteurs, artistes
- ✓ Nature et qualité des produits proposés en rapport avec les fêtes de Noël (prise en compte des thématiques et valeurs véhiculées par les fêtes de Noël)
- ✓ Originalité, authenticité et qualité des produits artisanaux
- ✓ Proximité environnementale dans le respect du principe de développement durable et de commerce équitable
- ✓ Respect des principes de sécurité, de santé, d'hygiène précisés dans le règlement

Le commerce de revente ne sera pas accepté.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Le tarif est de 64 € TTC par emplacement pour les deux jours et comprend la promotion de la manifestation, l'électricité, le chauffage, un réfrigérateur semi-professionnel, une table par stand (2m x 0,70m) et des chaises.

Une réponse vous sera donnée au plus tard vendredi 17 novembre 2023 .

Si votre candidature est retenue, merci de nous transmettre pour le vendredi 24 novembre 2024 17h au plus tard les documents suivants :

- * l'extrait « K bis » au Registre du Commerce de moins de 3 mois,
- * l'attestation de la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours,
- * le règlement intérieur daté et signé avec le tampon de la société,
- * un chèque ou des espèces correspondant au montant total de la location soit 64 € TTC libellé à l'ordre de « régie salles communales d'Argentière »,
- * un chèque de caution d'un montant de 180 € (non encaissé et rendu à l'issue de l'état des lieux) servant de garantie pour le matériel prêté, la tenue de la salle propre durant et à l'issue du Marché de Noël, la remise en place du matériel mis à disposition.